

Label "Commune en santé"

COMMENT FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANT·E·S

Le label "Commune en santé" – coordonné dans le Canton de Vaud par Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique à Lausanne – permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitant·e·s. Simple et gratuite, cette reconnaissance cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par les communes, et à leur proposer de nouvelles pistes d'action.



Commune en santé

Développé par Promotion Santé Valais et disponible depuis 2015 sur Vaud, « Commune en santé » s'inscrit dans une vision globale de la santé, qui inclut le bien-être physique, mental et social. Le label combine en effet des mesures de promotion de la santé dites structurelles (liées à l'environnement physique et social) et comportementales (liées aux comportements des individus). Les possibilités d'action sont nombreuses :

- Promouvoir des repas équilibrés au sein des collectivités locales ;
- Introduire une politique de prévention du tabagisme ;
- Organiser des cours de Nordic Walking ou inciter la population à marcher davantage, par exemple, en développant un environnement favorable à la mobilité piétonne ;
- Coordonner la Fête des Voisins, les Tables conviviales ou le lancement d'un Pédibus ;
- Construire des bancs publics adaptés aux aîné·e·s ;
- Mettre en place des expériences participatives pour et avec les jeunes ;
- Inscrire un plan d'action « santé et qualité de vie » dans le programme de législature de la Municipalité.

En tant qu'autorité et cadre de vie, une commune peut ainsi influencer favorablement la santé de ses habitant·e·s.

Le processus de labellisation permet aux communes de dresser l'inventaire des mesures de promotion de la santé et de prévention en vigueur sur leur territoire et qui engagent leur administration. Ces mesures sont répertoriées dans six domaines d'action ; politique communale, espaces publics, santé au travail, école, famille et solidarité, et offres de loisirs. Pour obtenir le label, la commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé par domaine. Le label se décline en trois degrés d'implication (1, 2 ou 3 étoiles) selon le nombre de mesures mises en place. Un comité de labellisation composé d'expert·e·s de plusieurs disciplines statue sur l'obtention du label, qui est ensuite réexaminé périodiquement.

La décision de débiter le processus de labellisation doit être partagée par la majorité de la municipalité et la commune doit s'engager à mettre à disposition du temps pour le projet. Unisanté – en sa qualité de responsable de la coordination vaudoise du label – accompagne le processus d'inventaire des mesures, conseille la commune sur les domaines d'action à développer et participe ensuite à soutenir et valoriser la commune labellisée.

Les avantages de la labellisation « Commune en santé » sont multiples :

- Identification des besoins spécifiques de la commune en matière de promotion de la santé ;
- Mise sur pied d'un bilan, incluant la valorisation des mesures existantes, et mise en lumière des opportunités en vue d'une amélioration continue de la promotion de la santé de la population ;
- Amélioration de la cohésion sociale, de l'intégration, du bien-être et de la qualité de vie de tous les habitant·e·s ;
- Perfectionnement des connaissances en promotion de la santé et prévention de l'administration communale et consolidation des contacts avec les organismes régionaux de santé publique ;
- Renforcement de l'image positive de la commune.

Inscrire ainsi la promotion de la santé au cœur des préoccupations communales permet de favoriser la santé et le bien-être de la population dans son milieu de vie.

(daz)



Informations complémentaires :

Unisanté

Département Promotion de la Santé et Préventions (DPSP)

Unité Interventions Communautaires

Delphine Amstutz – Chargée de projets

Email : delphine.amstutz@unisante.ch

Tél : 021 545 10 36

Liens utiles : <https://www.labelcommunesante.ch/>

GUIDE PRATIQUE À L'ATTENTION DES COMMISSIONS DE SURVEILLANCE

Le Service des communes et du logement a mis à jour le guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux. La version du mois de septembre 2019 est maintenant téléchargeable sur le lien suivant : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/courrier-circulaire/#c2049848>.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre secteur juridique par téléphone au 021.316.40.80